I. Procès-verbal du conseil municipal du 27 février 2024

POLYNESIE FRANCAISE
ILE DE TAHITI
- - - - - -
Subdivision Administrative
Des Iles Du Vent
- - - - - -
Direction Générale des Services
Secrétariat du Conseil Municipal
Tél. :(689)40 41.57.30
Fax. :(689)40 42.04.11

Ville de Papeete

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 FÉVRIER 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept février à seize heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil municipal de l'Hôtel de ville sous la présidence de Monsieur le Maire, Michel BUILLARD.

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 16 heures 05.

Le conseil municipal, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, nomme Mme Isabelle LI SENG, conseillère municipale, à l'unanimité, en qualité de secrétaire de séance.

La secrétaire procède à l'appel des membres :

NOM ET PRENOM	PRÉSENT	ABSENT	PROCURATION A	Observations
BUILLARD Michel	X			
MAIOTUI Paul	X			
TAMA-GEORGES Hinatea		X	BORDET Patrick	
TEMEHARO René	X			
PUHETINI Sylvana	X			
FONG LOI Charles	X			
RIJKAART Alice	X			
TEATA Marcelino	X			
CHAMPS Agnès	X			
IENFA Jules	X			
COLOMBANI Maeva	X			
MAI Alain		X		
BORDET Patrick	X			
TAUTU Ioana	X			
LEHARTEL Manouche		X		*Est présente lors du débat de la délibération n°2024-01*
CHING Francis		X		*Est présent lors du débat de la délibération*

				n°2024-01
VANFFAUT Georges	X			
TEURURAI Lowna		X		
KOUAKOU Georges		X		*Est présent lors du débat de la délibération n°2024-01*
LI-SENG Isabelle	X			
BOUTEAU Nicole		X		
DANLOUE Cathy	X			
REY Steven	X			
PAVAOUAU Teura		X	TEATA Marcelino	
BRAUN ORTEGA Enrique		X	NENA Tauhiti	
FOSTER Makau		X		*Est présente lors du débat de la délibération n°2024-01*
MARTIN Alfred		X	FOSTER Makau	
NENA Tauhiti		X		*Est présent lors du débat de la délibération n°2024-01*
CHIN FOO Cynthia		X	LIU SING Thierry	
LIU SING Thierry		X		*Est présent lors du débat de la délibération n°2024-01*
PERRY Doris		X		*Est présente lors du débat de la délibération n°2024-01*
LE CAILL Heinui	X			
COUE Vincent	X			
TCHEOU Odile	X			
DARROUZES Nélia	X			
TOTAL	**20**	**15**		

Le nombre des membres composant le Conseil Municipal est de 35 dont 35 en exercice.

20 membres étant présents, formant la majorité des membres en exercice, le conseil municipal peut délibérer valablement aux termes de l'article L.2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

L'ordre du jour de cette séance porte sur l'examen des affaires suivantes :

I. <u>Adoption du procès-verbal de la séance du 14 décembre 2023</u> :

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal si le procès-verbal du 14 décembre 2023 appelle de leur part des observations.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

II. Décisions prises par le Maire en vertu des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Monsieur le Maire rend compte au conseil municipal des décisions qu'il a prises dans le cadre de sa délégation :

- **En matière d'actions en justice exercées au nom de la commune :**

N°	DÉCISION	RENDUE EXECUTOIRE LE
2024-01	D'ester en justice afin de représenter et défendre les intérêts de la commune de Papeete dans le cadre de toutes procédures juridictionnelles intentées contre elle par la SARL L'ANGLE ainsi que dans le cadre de toutes procédures juridictionnelles intentées par la Commune contre cette dernière.	16/01/2024
2024-02	D'ester en justice afin de représenter et défendre les intérêts de la commune de Papeete dans le cadre de toutes procédures juridictionnelles intentées contre elle par M. Karim ACHILLE ainsi que dans le cadre de toutes procédures juridictionnelles intentées par la Commune contre ce dernier.	16/01/2024
2024-111	D'ester en justice afin de représenter et défendre les intérêts de la commune de Papeete dans le cadre d'un pourvoi à déposer devant le Conseil d'Etat par la SCP SEVAUX-MATHONNET et fixant les frais et honoraires de cette dernière.	21/02/2024

- **En matière de délivrance des concessions dans les cimetières :**

N°	DÉCISION	RENDUE EXECUTOIRE LE
2024-04	Accordant à Mr TUPEA Marc et Mme TAPARE Marcelline une concession perpétuelle dans le cimetière communal de l'Uranie, pour un montant de 85 000 xpf.	02/01/2024

- **En matière d'aliénation de gré à gré de biens mobiliers :**

N°	DÉCISION	RENDUE EXECUTOIRE LE
2024-06	Décidant de l'aliénation de gré à gré du véhicule immatriculé 176.833 P au profit de M. Alain MAI-MANATE, pour un montant de 50 000 xpf.	16/02/2024

- **En matière de commande publique :**

N°	DÉCISION	RENDUE EXECUTOIRE LE
2024-07	Marché 2022-26 relatif à l'élaboration de la révision du plan général d'aménagement de la Commune de Papeete – attribué à VE2A pour la TF d'un montant de 20 762 828 F TTC et la TC d'un montant de 3 836 277 F TTC	17/02/2023
2024-08	Marché 2023-15 relatif à l'entretien et maintenance du réseau d'évacuation des eaux pluviales de la Commune de Papeete – attribué à Polynésienne des eaux pour un montant minimum annuel de 10 000 000 F TTC et un maximum annuel de 40 000 000 F TTC.	07/12/2023
2024-09	Marché 2023-19 relatif à la maitrise d'œuvre pour l'aménagement des voies de la servitude Villierme située sur le territoire de la Commune de Papeete – attribué à Etik Polynésie pour la TF d'un montant de 3 441 450 F TTC et pour la TC d'un montant de 3 095 100 F TTC.	06/09/2023

2024-10	Marché 2023-25 relatif aux prestations de services d'assurances pour la commune de Papeete – lot 1 « Dommages aux biens » - attribué à ALLIANZ/WTW pour un montant annuel de 7 742 975 F TTC	06/12/2023
2024-11	Marché 2023-25 relatif aux prestations de services d'assurances pour la commune de Papeete – lot 2 « Responsabilité civile » - attribué à ALLIANZ/WTW pour un montant annuel de 1 464 100 F TTC	06/12/2023
2024-12	Marché 2023-25 relatif aux prestations de services d'assurances pour la commune de Papeete – lot 5 « Assurance de sapeurs-pompiers volontaires de la Ville de Papeete » - attribué à ALLIANZ/WTW pour un montant annuel de 90 954 F TTC	06/12/2023
2024-13	Marché 2023-25 relatif aux prestations de services d'assurances pour la commune de Papeete – lot 3 « Flotte automobile » - attribué à GENERALI ASSURANCES IARD pour un montant annuel de 6 067 831 F TTC	06/12/2023
2024-14	Marché 2023-36 relatif à la réalisation de travaux d'aménagement des cheminements piétons du centre-ville situé sur le territoire de la commune de Papeete – Phase 1 et 2 - attribué à HOPE KURA CONSTRUCTIONS pour la TF d'un montant annuel de 70 243 512 F TTC et la TC d'un montant annuel de 12 809 567 F TTC	22/01/2024
2024-15	Marché 2023-37 relatif à la fourniture de matériel de signalisation routière destinée à la Commune de Papeete – Lot 1 « Signalisation horizontale » - attribué à PRO PEINTURE TAHITI pour un montant minimum annuel de 4 000 000 F TTC et maximum annuel de 12 000 000 F TTC	16/01/2024
2024-16	Marché 2023-37 relatif à la fourniture de matériel de signalisation routière destinée à la Commune de Papeete – Lot 2 « Signalisation verticale » - attribué à TAHITI DIGIT IMPORT pour un montant minimum annuel de 10 000 000 F TTC et maximum annuel de 35 000 000 F TTC	16/01/2024
2024-17	Marché 2023-38 relatif à l'entretien et le contrôle des poteaux incendie de la commune de Papeete – Lot 1 « Prestation de contrôle et d'entretien du parc des bouches et de poteaux d'incendie public » - attribué à POLYNESIENNE DES EAUX pour un montant minimum annuel de 1 000 000 F TTC et maximum annuel de 4 000 000 F TTC	22/12/2023
2024-18	Marché 2023-38 relatif à l'entretien et le contrôle des poteaux incendie de la commune de Papeete – Lot 2 « Prestations de remplacement et d'acquisition du parc des bouches et de poteaux d'incendie public » - attribué à POLYNESIENNE DES EAUX pour un montant minimum annuel de 1 500 000 F TTC et maximum annuel de 5 000 000 F TTC	22/12/2023
2024-18	Avenant 1 du marché 2023-09 relatif à la réalisation de prestations de reconnaissance des réseaux pour la mise en œuvre de la 1ère tranche de travaux d'assainissement collectif de Papeete, Pirae et Arue pour un montant de 1 279 081 F TTC	08/11/2023
2024-19	Avenant 1 du marché 2022-33 relatif aux travaux de désamiantage et de rénovation de l'école Pinai- Vallée de Tipaerui – Lot 2 « Démolition – Gros œuvre/ Plomberie-Sanitaires/Menuiserie aluminium et bois/ Peinture » pour un montant de 1 882 761 F TTC	16/11/2023
2024-20	Avenant 1 du marché 2022-33 relatif aux travaux de désamiantage et de rénovation de l'école Pinai- Vallée de Tipaerui – Lot 6 « Electricité courants forts (CFO) / Courants faibles (CFA) pour un montant de 0 F TTC	25/01/2024
2024-22	Avenant 1 du marché 2022-25 relatif à la fourniture et la livraison des vêtements professionnels – Lot 1 « pour les agents de la Direction de la Protection Civile de Lutte contre l'Incendie (DPCLI) » pour un montant maximum de 600 000 F TTC	16/05/2023
2024-23	Avenant 1 du marché 2022-11 relatif à l'assistance technique, juridique et financière durant toute la procédure de rédaction de l'avenant et de négociation du contrat de concession de l'eau potable actuel pour un montant de 319 200 F TTC	10/11/2022
2024-24	Avenant 1 du marché 2022-04 relatif aux travaux de rénovation de l'éclairage public de Papeete centre – Phase 3 pour un montant de 313 829 F TTC	04/05/2022
2024-25	Avenant 1 du marché 2022-03 relatif aux travaux de génie civil et de fourniture de mats et de potences en lien avec l'installation des caméras de vidéosurveillance dans le cadre de l'extension du système de vidéosurveillance de la commune de Papeete pour un montant de 3 446 446 F TTC	18/07/2022

2024-26	Avenant 2 du marché 2022-03 relatif aux travaux de génie civil et de fourniture de mats et de potences en lien avec l'installation des caméras de vidéosurveillance dans le cadre de l'extension du système de vidéosurveillance de la commune de Papeete pour un montant de 2 174 959 F TTC	12/01/2023
2024-27	Avenant 1 du marché 2018-11 relatif à la fourniture et la livraison des vêtements professionnels – lot 2 « pour les agents de la Police Municipale (DPM) » pour un montant de 348 000 F TTC	07/07/2021
2024-28	Avenant 1 du marché 2018-12 relatif à la mise aux normes d'hygiène du Marché municipal de Papeete – gros œuvre – serrurerie – menuiserie aluminium pour un montant de 1 710 915 F TTC	22/18/2018
2024-29	Avenant 1 du marché subséquent n°1 de 2018-23 relatif aux travaux d'enrobés et reprises de voirie – chantier n°1 : sur la rue Albert Leboucher et Clappier (tronçon compris entre l'avenue du Prince Hinoi et l'avenue du Chef Vairaatoa) pour un montant de 967 049 F TTC	04/06/2019
2024-30	Avenant 1 du marché subséquent n°3 de 2018-23 relatif aux travaux d'enrobés et reprises de voirie – chantier n°3 : Rue Paul Gauguin (tronçon entre la rue du pont de l'Est et la rue Colette) pour un montant de 1 157 516 F TTC	26/09/2019
2024-31	Avenant 1 du marché 2018-25 relatif à l'acquisition, l'installation et mise en service d'une caisse automatique pour le parking public Pomare, situé sur la commune de Papeete pour un montant de 426 937 F TTC	31/10/2018
2024-32	Avenant 1 du marché 2018-27 relatif aux travaux de rénovation et mise en conformité de la cuisine centrale – Commune de Papeete – Lot 1 « Gros œuvre » pour un montant de 1 280 767 F TTC	05/10/2020
2024-33	Avenant 1 du marché 2018-27 relatif aux travaux de rénovation et mise en conformité de la cuisine centrale – Commune de Papeete – Lot 2 « Charpente - Couverture » pour un montant de 1 172 097 F TTC	26/07/2019
2024-34	Avenant 2 du marché 2018-27 relatif aux travaux de rénovation et mise en conformité de la cuisine centrale – Commune de Papeete – Lot 3 « Menuiserie Aluminium et bois » pour un montant de 1 153 571 F TTC	06/10/2020
2024-35	Avenant 1 du marché 2018-27 relatif aux travaux de rénovation et mise en conformité de la cuisine centrale – Commune de Papeete – Lot 5 « Equipement de cuisine – Chambre froide et paroi isotherme » pour un montant de 1 756 112 F TTC	19/10/2020
2024-36	Avenant 1 du marché 2018-27 relatif aux travaux de rénovation et mise en conformité de la cuisine centrale – Commune de Papeete – Lot 6 « Revêtement de sol » pour un montant de 700 841 F TTC	07/10/2020
2024-37	Avenant 1 du marché 2018-27 relatif aux travaux de rénovation et mise en conformité de la cuisine centrale – Commune de Papeete – Lot 7 « Peinture » pour un montant de – 555 970 F TTC	12/10/2020
2024-38	Avenant 1 du marché 2018-27 relatif aux travaux de rénovation et mise en conformité de la cuisine centrale – Commune de Papeete – Lot 9 « Electricité » pour un montant de 903 873 F TTC	05/10/2020
2024-39	Avenant 1 du marché 2018-27 relatif aux travaux de rénovation et mise en conformité de la cuisine centrale – Commune de Papeete – Lot 8 « Plomberie » pour un montant de 894 003 F TTC	05/10/2020
2024-40	Avenant 1 du marché 2018-29 relatif à la fourniture et la pose de panneaux signalétique pour les servitudes de la commune de Papeete pour un montant de 0 F TTC	28/08/2019
2024-41	Avenant 1 du marché 2018-33 relatif aux contrats de police d'assurance de la Commune de Papeete pour un montant de 590 707 F TTC	09/05/2019
2024-42	Avenant 1 du marché 2019-02 Lot 1 relatif à une mission de contrôle technique L et STI pour l'opération n° 2018-008 « reconstruction de l'école TAMANUI » située sur la commune de Papeete pour un montant de 0 F TTC	15/01/2020
2024-43	Avenant 1 du marché 2019-02 Lot 2 relatif à une mission de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé des travailleurs sur les chantiers (CSPS) pour l'opération n°2018-008 « reconstruction de l'école TAMANUI » située sur la commune de Papeete pour un montant de 0 F TTC	15/01/2020
2024-44	Avenant 1 du marché 2019-16 relatif aux prestations de services d'assurances	11/05/2023

	pour la commune de PAPEETE - Lot 1 « Dommages aux biens » pour un montant de 502 445 F TTC	
2024-45	Avenant 2 du marché 2019-16 relatif aux prestations de services d'assurances pour la commune de PAPEETE - Lot 1 « Dommages aux biens » pour un montant de 388 124 F TTC	08/09/2021
2024-46	Avenant 3 du marché 2019-16 relatif aux prestations de services d'assurances pour la commune de PAPEETE - Lot 1 « Dommages aux biens » pour un montant de - 1133 F TTC	29/04/2022
2024-47	Avenant 1 du marché 2019-16 relatif aux prestations de services d'assurances pour la commune de PAPEETE - Lot 2 « Responsabilité civile » pour un montant de 1316 F TTC	29/04/2022
2024-48	Avenant 1 du marché 2019-16 relatif aux prestations de services d'assurances pour la commune de PAPEETE - Lot 2 « Responsabilité civile » pour un montant de 56 782 F TTC	11/05/2023
2024-49	Avenant 1 du marché 2019-16 relatif aux prestations de services d'assurances pour la commune de PAPEETE - Lot 3 « Flotte automobile » pour un montant de 101 040 F TTC	12/04/2021
2024-50	Avenant 1 de régularisation du marché 2019-16 relatif aux prestations de services d'assurances pour la commune de PAPEETE - Lot 3 « Flotte automobile » pour un montant de -418 325 F TTC	19/05/2020
2024-51	Avenant 2 du marché 2019-16 relatif aux prestations de services d'assurances pour la commune de PAPEETE - Lot 3 « Flotte automobile » pour un montant de 225 254 F TTC	19/05/2021
2024-52	Avenant 3 du marché 2019-16 relatif aux prestations de services d'assurances pour la commune de PAPEETE - Lot 3 « Flotte automobile » pour un montant de 1 401 891 F TTC	18/05/2022
2024-53	Avenant 4 du marché 2019-16 relatif aux prestations de services d'assurances pour la commune de PAPEETE - Lot 3 « Flotte automobile » pour un montant de - 216 095 F TTC	22/06/2023
2024-54	Avenant 1 du marché 2019-16 relatif aux prestations de services d'assurances pour la commune de PAPEETE - Lot 5 « Assurances de sapeurs-pompiers volontaires de la Ville de Papeete » pour un montant de -2637 F TTC	11/05/2023
2024-55	Avenant 1 du marché 2019-16 relatif aux prestations de services d'assurances pour la commune de PAPEETE - Lot 5 « Assurances de sapeurs-pompiers volontaires de la Ville de Papeete » pour un montant de 2637 F TTC	12/04/2021
2024-56	Avenant 2 du marché 2019-16 relatif aux prestations de services d'assurances pour la commune de PAPEETE - Lot 5 « Assurances de sapeurs-pompiers volontaires de la Ville de Papeete » pour un montant de 3060 F TTC	02/08/2023
2024-57	Avenant 1 du marché 2019-19 relatif au nettoyage et à l'entretien des diverses structures communales de la Ville de Papeete - Lot 1 « Écoles publiques (Toata, Pinai, Paofai, Hiti vai nui, Taimoana » pour un montant de 57 518 F TTC	06/07/2021
2024-58	Avenant 2 du marché 2019-19 relatif au nettoyage et à l'entretien des diverses structures communales de la Ville de Papeete - Lot 1 « Écoles publiques (Toata, Pinai, Paofai, Hiti vai nui, Taimoana) » pour un montant de 29 052 F TTC	19/01/2022
2024-59	Avenant 3 du marché 2019-19 relatif au nettoyage et à l'entretien des diverses structures communales de la Ville de Papeete - Lot 1 « Écoles publiques (Toata, Pinai, Paofai, Hiti vai nui, Taimoana) » pour un montant de 123 405 F TTC	14/09/2022
2024-60	Avenant 1 du marché 2019-19 relatif au nettoyage et à l'entretien des diverses structures communales de la Ville de Papeete - Lot 2 « Sanitaires publics » pour un montant de 44 795 F TTC	26/01/2022
2024-61	Avenant 1 du marché 2019-19 relatif au nettoyage et à l'entretien des diverses structures communales de la Ville de Papeete - Lot 3 « Dispensaire communal » pour un montant de 2 523 F TTC	21/01/2022
2024-62	Avenant 1 du marché 2019-19 relatif au nettoyage et à l'entretien des diverses structures communales de la Ville de Papeete - Lot 4 « Équipements sportifs et de proximité » pour un montant de 10 962 F TTC	21/01/2022
2024-63	Avenant 1 du marché 2019-19 relatif au nettoyage et à l'entretien des diverses structures communales de la Ville de Papeete - Lot 5 « Marché municipal » pour	18/01/2022

	un montant de 37 601 F TTC	
2024-64	Avenant 2 du marché 2019-19 relatif au nettoyage et à l'entretien des diverses structures communales de la Ville de Papeete - Lot 5 « Marché municipal » pour un montant de 74 182 F TTC	30/01/2023
2024-65	Avenant 1 du marché 2019-20 relatif à la surveillance des bâtiments communaux de Papeete - Lot 1 « Hôtel de Ville, son bâtiment administratif et ses annexes » pour un montant de 39 867 F TTC	27/08/2021
2024-66	Avenant 2 du marché 2019-20 relatif à la surveillance des bâtiments communaux de Papeete - Lot 1 « Hôtel de Ville, son bâtiment administratif et ses annexes » pour un montant de 103 653 F TTC	01/12/2021
2024-67	Avenant 3 du marché 2019-20 relatif à la surveillance des bâtiments communaux de Papeete - Lot 1 « Hôtel de Ville, son bâtiment administratif et ses annexes » pour un montant de 133 520 F TTC	19/01/2022
2024-68	Avenant 1 du marché 2019-20 relatif à la surveillance des bâtiments communaux de Papeete - Lot 3 « Marché municipal MAPURU A PARAITA » pour un montant de 496 738 F TTC	19/01/2022
2024-69	Avenant 2 du marché 2019-20 relatif à la surveillance des bâtiments communaux de Papeete - Lot 3 « Marché municipal MAPURU A PARAITA » pour un montant de 45 586 F TTC	04/11/2022
2024-70	Avenant 1 du marché 2019-20 relatif à la surveillance des bâtiments communaux de Papeete - Lot 4 « Équipements sportifs et de proximité » pour un montant de 653 760 F HT	23/11/2021
2024-71	Avenant 2 du marché 2019-20 relatif à la surveillance des bâtiments communaux de Papeete - Lot 4 « Équipements sportifs et de proximité » pour un montant de 2 715 467 F HT	19/01/2022
2024-72	Avenant 3 du marché 2019-20 relatif à la surveillance des bâtiments communaux de Papeete - Lot 4 « Équipements sportifs et de proximité » pour un montant de 818 364 F HT	19/01/2022
2024-72	Avenant 4 du marché 2019-20 relatif à la surveillance des bâtiments communaux de Papeete - Lot 4 « Équipements sportifs et de proximité » pour un montant de 2 565 000 F TTC	13/07/2022
2024-73	Avenant 1 du marché 2019-23 relatif à la fourniture et à la livraison de carburant pour les services municipaux de la Commune de Papeete pour un montant de 1 425 000 F TTC	07/11/2022
2024-74	Avenant 1 du marché 2019-24 relatif à l'acquisition, l'installation, configuration et maintenance de caméras de vidéosurveillance de la commune de Papeete – Lot 1 « Acquisition, installation, configuration et maintenance de caméras de vidéosurveillance » pour un montant de 443 340 F TTC	06/10/2021
2024-75	Avenant 1 du marché 2019-29 relatif à la rénovation et l'aménagement des bureaux au CJA de Tipaerui – Commune de Papeete pour un montant de 709 923 F TTC	14/01/2020
2024-76	Avenant 1 du marché 2019-30 relatif aux travaux de rénovation et de mise en conformité de l'éclairage public dans le quartier Taunoa à Papeete pour un montant de 865 580 F TTC	28/10/2020
2024-77	Avenant 2 du marché 2019-30 relatif aux travaux de rénovation et de mise en conformité de l'éclairage public dans le quartier Taunoa à Papeete pour un montant de 318 660 F TTC	22/01/2021
2024-78	Avenant 3 du marché 2019-30 relatif aux travaux de rénovation et de mise en conformité de l'éclairage public dans le quartier Taunoa à Papeete pour un montant de 4 099 391 F TTC	27/08/2021
2024-79	Avenant 1 du marché 2019-33 relatif à l'étude pour la réalisation d'un schéma directeur pour la définition d'une politique cyclable avec prise en compte des déplacements doux sur le territoire des communes de Papeete et de Pirae pour un montant de 408 109 F HT	29/08/2022
2024-80	Avenant 1 du marché 2019-35 relatif aux travaux de reconstruction de l'école TAMANUI – Lot 02 « Charpente couverture » pour un montant de 581 353 F TTC	04/09/2023
2024-81	Avenant 1 du marché 2019-35 relatif aux travaux de reconstruction de l'école TAMANUI – Lot 06 « Menuiserie aluminium » pour un montant de 882 738 F TTC	28/05/2021

2024-82	Avenant 2 du marché 2019-35 relatif aux travaux de reconstruction de l'école TAMANUI – Lot 06 « Menuiserie aluminium » pour un montant de 222 411 F TTC	09/05/2022
2024-83	Avenant 3 du marché 2019-35 relatif aux travaux de reconstruction de l'école TAMANUI – Lot 06 « Menuiserie aluminium » pour un montant de 920 981 F TTC	18/08/2022
2024-84	Avenant 4 du marché 2019-35 relatif aux travaux de reconstruction de l'école TAMANUI – Lot 06 « Menuiserie aluminium » pour un montant de 176 843 F TTC	24/04/2023
2024-85	Avenant 5 du marché 2019-35 relatif aux travaux de reconstruction de l'école TAMANUI – Lot 06 « Menuiserie aluminium » pour un montant de 608 515 F TTC	26/07/2023
2024-86	Avenant 1 du marché 2019-35 relatif aux travaux de reconstruction de l'école TAMANUI – Lot 16 « Décontamination amiante » pour un montant de 2 296 024 F TTC	21/08/2020
2024-87	Avenant 1 du marché négocié 2020-08 relatif aux travaux de reconstruction de l'école TAMANUI – Lot 13 « Courants Forts/Courants Faibles » pour un montant de 3 291 295 F TTC	20/03/2023
2024-88	Avenant 2 du marché négocié 2020-08 relatif aux travaux de reconstruction de l'école TAMANUI – Lot 13 « Courants Forts/Courants Faibles » pour un montant de 779 787 F TTC	31/10/2023
2024-89	Avenant 1 du marché négocié 2020-08 relatif aux travaux de reconstruction de l'école TAMANUI – Lot 15 « Plomberies » pour un montant de 306 025 F TTC	11/10/2023
2024-90	Avenant 1 du marché 2020-11 relatif à la location et la maintenance préventive et curative des photocopieurs (au nombre de 36) destinés aux services administratifs et aux écoles publiques de la Commune de Papeete pour un montant de 2147 F TTC/mois	01/04/2021
2024-91	Avenant 2 du marché 2020-11 relatif à la location et la maintenance préventive et curative des photocopieurs (au nombre de 36) destinés aux services administratifs et aux écoles publiques de la Commune de Papeete pour un montant de 4859 F TTC	05/05/2021
2024-92	Avenant 1 du marché 2020-13 relatif aux travaux de rénovation des salles de cours, du bureau de la Direction et du bloc sanitaires au CJA de Fare Ute – Lot 2 « Menuiserie aluminium/bois » pour un montant de 430 623 F TTC	18/08/2020
2024-93	Avenant 1 du marché 2020-15 relatif à la maitrise d'œuvre pour des travaux de désamiantage et de rénovation de l'école Pinai de Papeete pour un montant de 418 100 F TTC	11/03/2021
2024-94	Avenant 2 du marché 2020-15 relatif à la maitrise d'œuvre pour des travaux de désamiantage et de rénovation de l'école Pinai de Papeete pour un montant de 389 850 F TTC	08/06/2022
2024-95	Avenant 1 du marché 2020-19 relatif à des prestations d'entretien et de maintenance (préventive et curative) du réseau d'évacuation des eaux pluviales de la Commune de Papeete pour un montant de 1 659 975 F TTC	28/02/2022
2024-96	Avenant 2 du marché 2020-19 relatif à des prestations d'entretien et de maintenance (préventive et curative) du réseau d'évacuation des eaux pluviales de la Commune de Papeete pour un montant de 7 200 000 F TTC	04/04/2023
2024-97	Avenant 2 du marché 2020-21 relatif à la reconstruction du mur de soutènement des ateliers de Tipaerui pour un montant de 591 165 F TTC	28/05/2021
2024-98	Avenant 1 du marché 2021-02 relatif à l'aménagement de la promenade de Nice – Lot 1 « Terrassements – Voiries-Ouvrages BA – Revêtements sol – Electricité » et éclairage pour un montant de 2 422 892 F TTC	18/02/2022
2024-99	Avenant 1 du marché 2021-02 relatif à l'aménagement de la promenade de Nice – Lot 6 « Démolition et réseaux souterrains » pour un montant de 10 809 637 F TTC	22/02/2022
2024-100	Avenant 1 du marché 2021-05 relatif à des travaux de génie civil routier dans le périmètre de la Commune de Papeete pour un montant de 12 000 000 F TTC	17/09/2021
2024-101	Avenant 1 du marché 2021-06 relatif à des travaux rénovation du stage Willy Bambridge pour un montant de 1 747 342 F TTC	28/04/2022
2024-102	Avenant 2 du marché 2021-06 relatif à des travaux rénovation du stage Willy Bambridge pour un montant de 14 956 458 F TTC	26/07/2022
2024-103	Avenant 3 du marché 2021-06 relatif à des travaux rénovation du stage Willy Bambridge pour un montant de 14 992 938 F TTC	08/12/2022

2024-104	Avenant 1 du marché 2021-10 relatif à l'étude pour la mise à jour du schéma directeur d'assainissement des eaux usées de la Commune de Papeete pour un montant de 575 700 F TTC	02/08/2023
2024-105	Avenant 2 du marché d'appel d'offre groupé 2021-19 relatif à la maitrise d'œuvre de la 1ère tranche de travaux d'assainissement collectif des eaux usées de Papeete /SIVU Pirae/Arue TEPARENUI et travaux additionnels d'assainissement collectif des eaux usées de Papeete pour un montant de 28 626 997 F TTC	15/12/2022
2024-106	Avenant 1 du marché d'appel d'offre groupé 2021-22 relatif à la prestation de travaux pour le raccordement de l'école Raitama au réseau d'assainissement des eaux usées de la Cuisine Centrales de la Commune de Papeete pour un montant de 1 255 147 F TTC	08/08/2022
2024-107	Avenant 1 du marché d'appel d'offre groupé 2021-23 relatif aux travaux de remplacement des vitrages du Marché municipal de la Commune de Papeete – Partie Transept pour un montant de 2 487 709 F TTC	24/11/2022
2024-108	Avenant 1 du marché d'appel d'offre groupé 2021-24 relatif à la rénovation de l'éclairage public de Paeete centre – Phase 3 pour un montant de – 828 944 F TTC	09/09/2022
2024-109	Marché 2023-26 relatif à l'acquisition, fourniture, livraison et installation de mobiliers destinés aux écoles publiques et aux services de la Commune de Papeete – Lot 1 « Mobilier scolaire destiné aux écoles publiques - attribué à HACHETTE PACIFIQUE pour un montant minimum annuel de 5 000 000 F TTC et maximum annuel de 20 000 000 F TTC	11/12/2023
2024-110	Marché 2023-26 relatif à l'acquisition, fourniture, livraison et installation de mobiliers destinés aux écoles publiques et aux services de la Commune de Papeete – Lot 2 « Mobilier de bureau destiné aux services municipaux - attribué à HACHETTE PACIFIQUE pour un montant minimum annuel de 5 000 000 F TTC et maximum annuel de 10 000 000 F TTC	11/12/2023

- **Autres :**

N°	DÉCISION	RENDUE EXECUTOIRE LE
2023-181	Convention passée avec la communauté de communes TEPORIONU'U relative à la réalisation de prestations de services portant sur la gestion des déchets végétaux de la Commune de Papeete.	13/12/2023
2024-03	Convention de collaboration passée le 12/12/23 entre la commune de Papeete et la SELARL JURISPOL relative à une mission générale d'assistance technique de la commune sous la forme de consultations juridiques et de conseils en toutes matières relevant de sa compétence, pour un montant forfaitaire mensuel de 255 000 FHT	16/01/2024
2024-05	Convention de partenariat passé avec Tahiti Cruise Club pour la promotion de la destination auprès des compagnies de croisières internationales pour un montant de 500 000 xpf.	07/02/2024
2024-112	Avenant n°3 à la convention n°01-2022/DEJSCS passé le 18 juillet 2022 avec l'association « Tavake Beach Volley » relative à la mise à disposition et à l'utilisation du terrain de Beach soccer de Willy Bambridge pour un montant de 39000, du 2/01 au 25/06/2024.	21/02/2024
2024-113	Avenant n°4 à la convention n°01-2022/DEJSCS passé le 18 juillet 2022 avec l'association « Beach Tennis Tahiti », relative à la mise à disposition et à l'utilisation du terrain de Beach soccer de Willy Bambridge pour un montant de 78000, du 01/01 au 28/06/2024.	21/02/2024

III. Examen des projets de délibération :

Délibération n° 2024-01 Mmes Manouche LEHARTEL, Makau FOSTER, Doris PERRY ainsi que Ms Francis CHING, Georges KOUAKOU, Tauhiti NENA, Thierry LIU SING sont arrivés en séance lors du débat de cette délibération.	Unanimité

Sur le rapport n° 2024-01 présenté par Alice RIJKAART,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, PREND ACTE de la tenue, en ce jour, du débat sur les orientations générales de l'exercice 2024 du budget principal et du budget annexe de la commune de PAPEETE.

Si l'action des communes et de leurs établissements publics est principalement conditionnée par le vote de leur Budget primitif, leur cycle budgétaire est rythmé par la prise de nombreuses décisions.
Le débat d'orientation budgétaire (DOB) constitue la première étape de ce cycle.

L'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales impose aux communes et établissements publics de plus de 3 500 habitants, un débat d'orientation budgétaire dans les deux mois qui précèdent le vote du budget primitif.
Ce débat n'a aucun caractère décisionnel, mais sa tenue doit néanmoins faire l'objet d'une délibération afin que le représentant de l'État puisse s'assurer du respect de la loi.
Cette disposition s'applique à la commune de Papeete.

Cette étape permet à l'assemblée délibérante de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif et d'être informée sur l'évolution de la santé financière de la collectivité.

Ce débat est l'occasion pour les membres du Conseil Municipal de se pencher sur les grandes orientations budgétaires de l'exercice à venir, après avoir examiné la situation de la commune à l'issue de l'année 2023.

CONTEXTE GÉNÉRAL

Sur l'ensemble des collectivités d'Outre-mer française, l'économie polynésienne a été la plus frappée par la pandémie mondiale : son produit intérieur brut a connu un recul de 7,6% en 2020, interrompant 5 ans de croissance continue. Pourtant, dès 2021, le territoire prouve sa capacité de résilience, malgré de fortes tensions inflationnistes.
Dans la sphère publique, entre 2020 et 2022, les communes ont pu compter sur le renouvellement de certains dispositifs cofinancés par le pays et l'Etat qui ont sanctuarisé le financement de leurs investissements. Elles ont également émargé à des enveloppes dédiées, couvrant de nouveaux champs tels que la protection des populations face aux effets du changement climatique. Enfin, elles ont bénéficié d'une redistribution territoriale plus équitable pour réduire la charge liée à l'isolement.
L'analyse des dépenses et recettes de fonctionnement des communes polynésiennes est révélatrice de leurs spécificités, dont l'autonomie financière reste toujours très limitée.
La structure des recettes des communes de Polynésie reste globalement la même depuis les huit dernières années. Les recettes réelles de fonctionnement reposent toujours essentiellement sur les dotations et participations de l'Etat et du pays, celles-ci représentent 60% des recettes de fonctionnement.
Le montant des redevances progresse régulièrement depuis plusieurs années.
Enfin notons que l'amélioration des recettes fiscales collectées par le Pays a permis d'accroître les ressources du Fonds Intercommunal de Péréquation (FIP) qui ont alimenté les recettes de fonctionnement et d'investissement des communes.

Le contexte général en Polynésie

1) Recettes de fonctionnement des communes

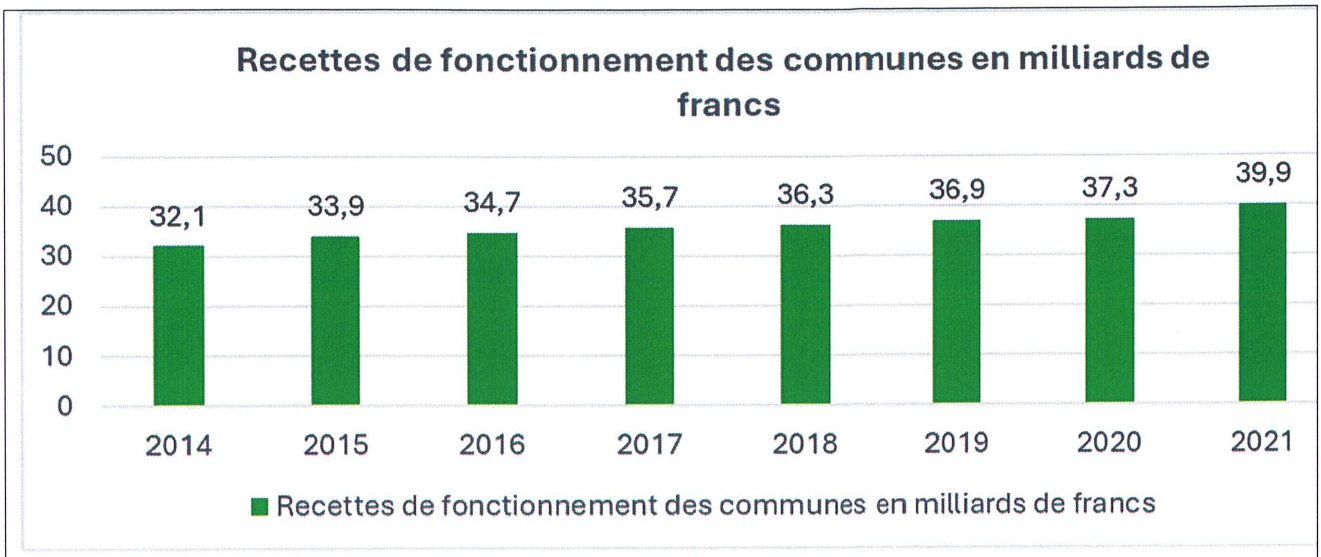

Les recettes de fonctionnement des communes représentent au total près de 39,9 milliards de francs. S'agissant des recettes réelles de fonctionnement, elles poursuivent leur croissance d'en moyenne 3% par an depuis 2018.

2) La structure des recettes de fonctionnement des communes

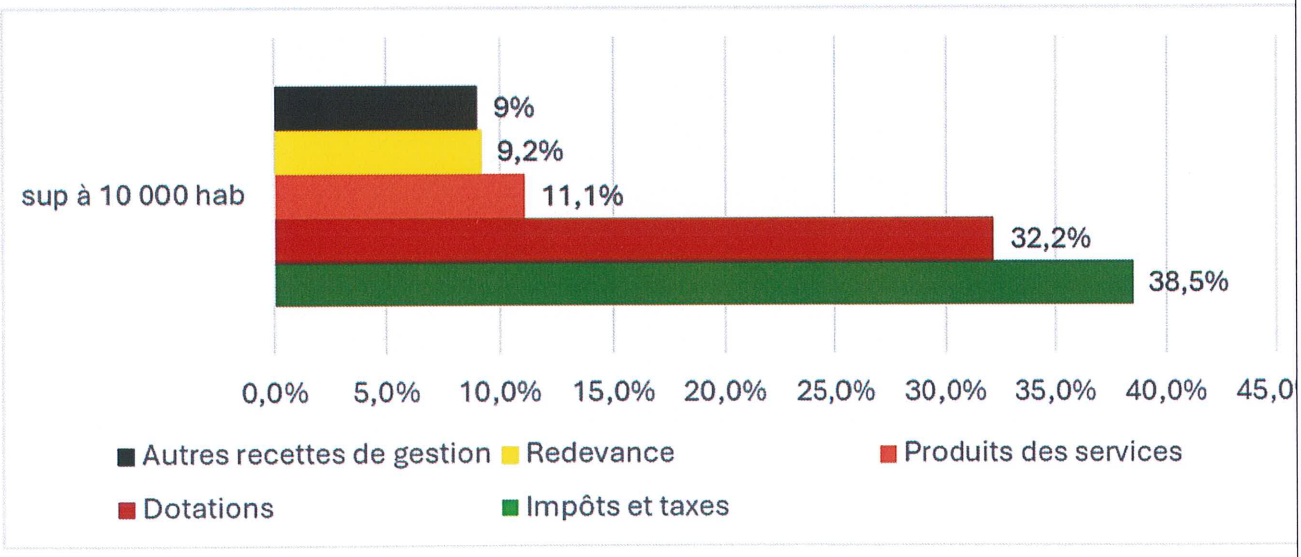

La structure des différents postes des recettes de fonctionnement connaît peu de variation, et le poids des produits de transfert (dotations et participations) est largement prédominant.
Comme il est indiqué sur ce graphique, les dotations et participations de l'État et du Pays restent la principale source de recettes de fonctionnement. Elles constituent, pour les communes de plus de 10 000 habitants, structurellement plus de 60 % des recettes et observent une croissance régulière depuis plusieurs années.

3) Les dépenses réelles de fonctionnement

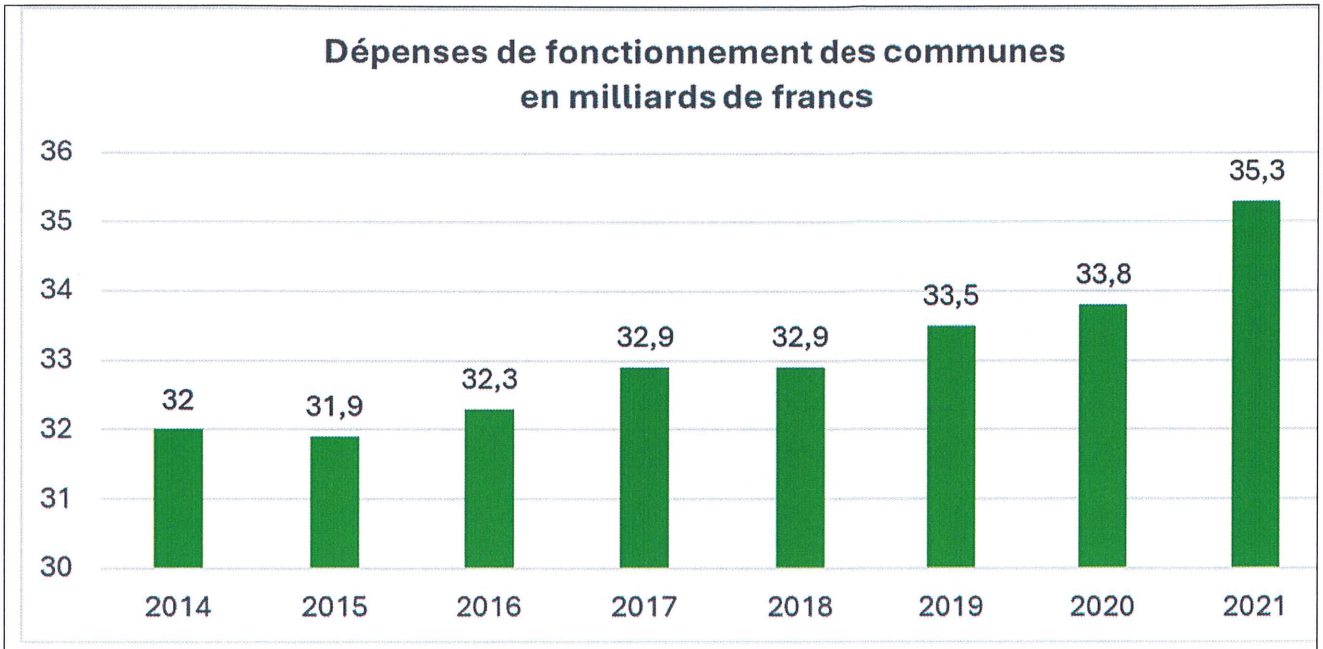

Les charges de personnel demeurent la première dépense de fonctionnement des communes polynésiennes, elles représentent 58% des dépenses réelles de fonctionnement.
Les autres charges courantes progressent également en lien directe avec la conjoncture économique inflationniste.

4) Évolution comparée des dépenses et recettes de fonctionnement

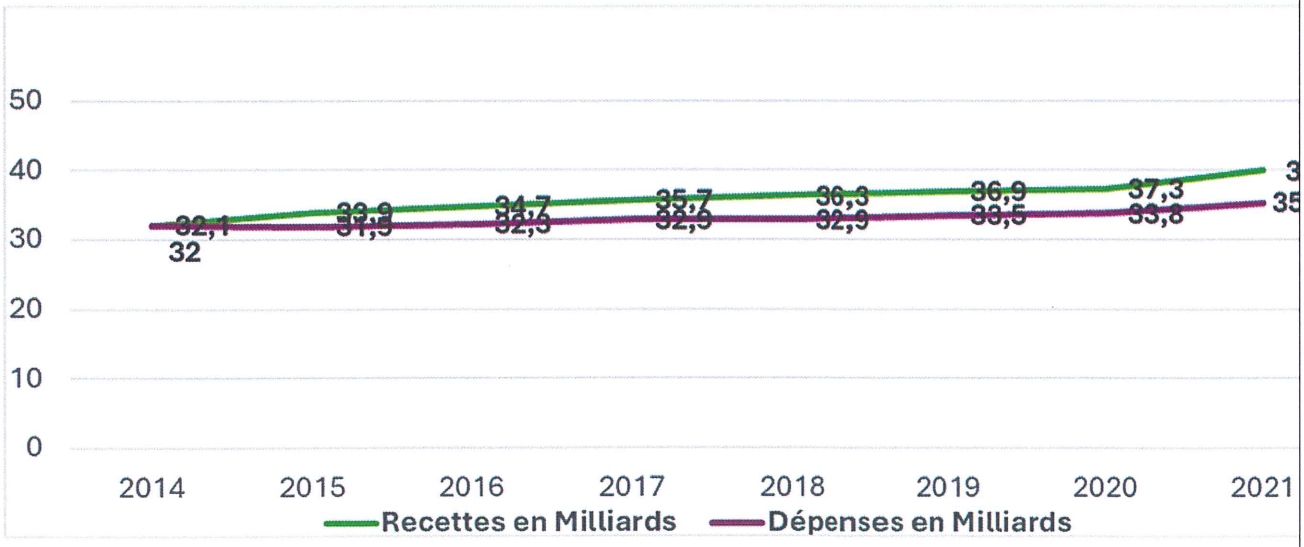

Bien que les recettes et les dépenses de fonctionnement aient connu un pourcentage de croissance équivalent sur les dernières années, le montant additionnel des recettes a permis de couvrir les dépenses nouvelles et de poursuivre la constitution de l'épargne.
En conséquence, le taux d'épargne brute passe de 9,7 % à 12%. Ce niveau encore modeste au regard des seuils minimums retenus par les établissements bancaires (15 %) cache des situations diversifiées selon les archipels.

Après remboursement des annuités de la dette (intérêt et capital), les communes polynésiennes disposaient encore de ressources pour financer elles-mêmes, une partie de leurs investissements.

5) L'investissement des communes polynésiennes

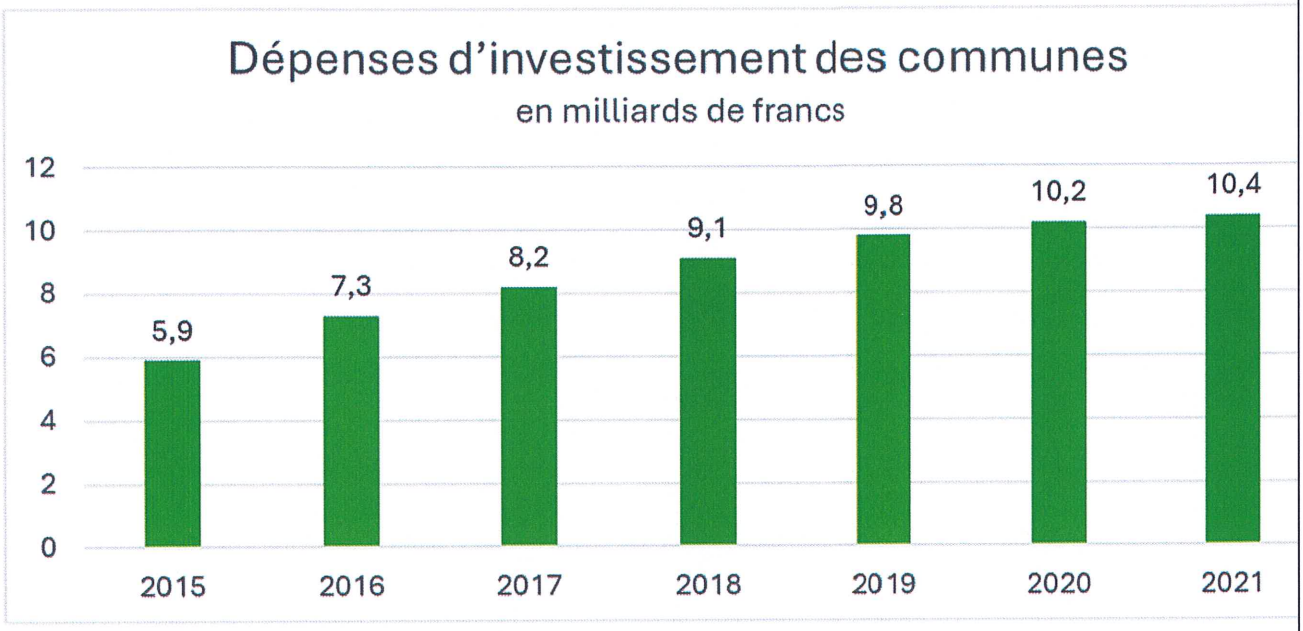

En 2021 les ressources de financement de l'investissement ont été supérieures au besoin, ce qui vient gonfler les réserves des communes, en parallèle c'est 13,7 milliards de restes à réaliser en investissement qui ont été enregistrés en 2021. Ce constat traduit la difficulté de pilotage stratégique de moyen et long terme par les communes polynésiennes, qui sont majoritairement tributaires des subventions versées au coup par coup.

6) Les budgets annexes des communes polynésiennes

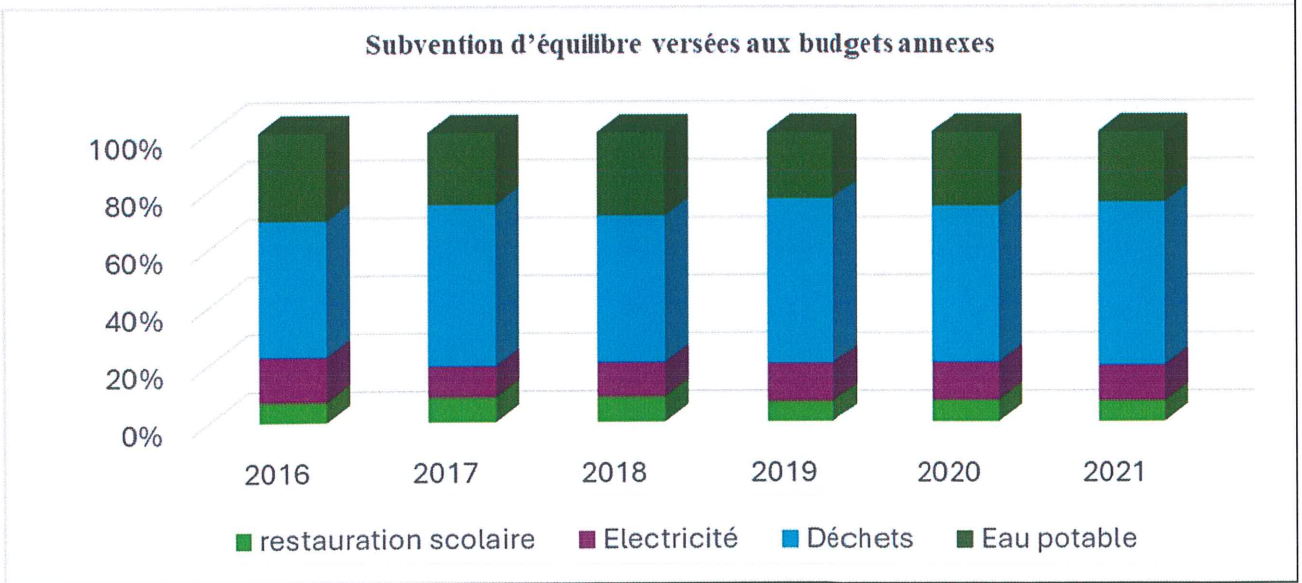

Concernant les budgets annexes des communes :

Le montant global des subventions d'équilibre versées aux budgets annexes des communes polynésiennes diminue en 2021, à l'exception des budgets annexes « eau potable » tous les autres budgets annexes ont vu les subventions d'équilibre versées par les communes diminuer, probablement en lien avec la légère hausse des recettes issues des redevances.

En conclusion sur le monde communal polynésien

Si les finances communales de Polynésie semblent avoir absorbé les premiers chocs, notamment grâce aux réserves de trésorerie dont les communes disposaient avant 2021, les impacts des crises successives (sanitaire, géopolitique, économique et financière) devront être analysés sur un temps plus long.

La situation de Papeete

Le budget 2023, compte tenu des incertitudes concernant la hausse des matières premières, la poursuite de l'inflation, la hausse des coûts de fret et la guerre en Ukraine, avait été préparé avec prudence et sincérité notamment sur nos prévisions de dépenses de personnel.

En effet, le chapitre 012 « charges de personnel » a été impacté par des mesures nouvelles qui se sont imposées aux communes au cours de l'année 2023. Mesures telles que la revalorisation du SMIG et des trois premiers échelons de la grille indiciaire de la catégorie D, la revalorisation du point d'indice de 1,5 %, la modification de l'ensemble des grades de la grille indiciaire du cadre d'emploi « Exécution » ou la prise en compte des examens professionnels dans le cadre de la promotion interne.

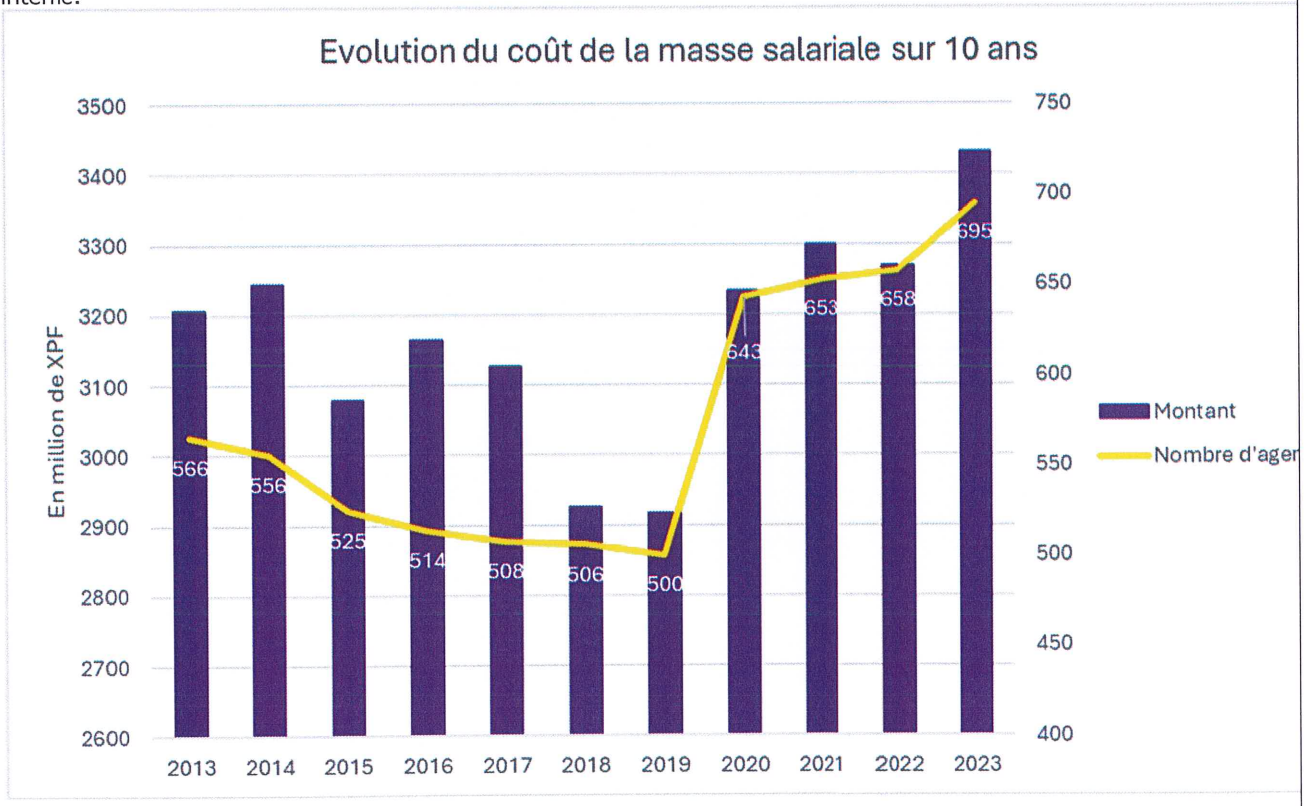

Les recettes de la commune :

Les recettes de fonctionnement de la commune sont en progression de près de 60 millions entre 2022 et 2023, mais elles n'ont toujours pas atteint le niveau record de 2021.

La légère augmentation entre 2022 et 2023 s'explique par deux tendances :

- Une légère progression (+ 7%) du chapitre 013 « atténuation de charges ». En fait il s'agit du remboursement par la CPS des charges salariales des agents en maladie. Cela s'explique par une légère progression de l'absentéisme

entre 2022 et 2023 couplée par une meilleure gestion de ce dossier au sein des services RH qui doivent respecter scrupuleusement les exigences de la CPS afin d'éviter le rejet systématique de nos demandes de remboursement.

- La seconde tendance est la progression de près de 240 millions issus des « impôts et taxes » et notamment « les centimes additionnels » ; l'instauration de la nouvelle taxe dite de « promotion touristique » au 01 juin 2023, est un des éléments expliquant cette hausse entre 2022 et 2023.

On note toutefois la poursuite de la baisse des « droits de place », recette qui n'a jamais retrouvé son niveau de 2018.
Les dotations et participation (Etat/Pays) demeurent stables depuis près de cinq années à hauteur de 2,4 Milliards par an.
Les recettes d'investissement continuent leur légère progression, en lien direct avec plusieurs gros chantiers arrivés à terme en 2023 et ayant fait l'objet d'un « solde de subvention » conséquent, comme la rénovation du stade Willy BAMBRIDGE ou la promenade de Nice.

Les dépenses de la commune :
La hausse des dépenses de fonctionnement continue sa progression amorcée dès 2021 avec une augmentation de près de 320 millions entre 2022 et 2023.
On constate une augmentation sur les « charges à caractère général » d'un peu plus de 95 millions cette augmentation est en lien direct avec la tendance inflationniste et des prix à la consommation qui n'ont pas retrouvé leur niveau d'avant la crise (produits alimentaires, carburants, fret...).
Les « charges de personnel » progressent également de 70 millions cette augmentation significative est due aux différentes mesures qui se sont imposées au cours de l'année 2023 aux communes :

- Revalorisation du SMIG et des trois premiers échelons de la grille indiciaire de la catégorie D
- Revalorisation du point d'indice de 1,5 % qui passe de 1430 à 1452 (le point d'indice sert de base de calcul du salaire brut)
- Modification de l'ensemble des grades de la grille indiciaire du cadre d'emploi « Exécution »
- Prise en compte des examens professionnels dans le cadre de la promotion interne.

Concernant les dépenses d'investissement celles-ci continuent leur progression constatée dès 2021, les dépenses d'investissement en 2022 s'établissaient à 1 milliards 510 millions contre 1 milliard 983 millions en 2023, soit une progression de plus de 25%. Cette augmentation s'explique par le décaissement en 2023, de plusieurs gros chantiers (Ecole TAMANUI, stade BAMBRIDGE, Promenade de NICE), mais aussi par les conditions économiques qui n'ont que très peu évolué (inflation sur les matériaux et matières premières, coûts toujours élevés du fret maritime).

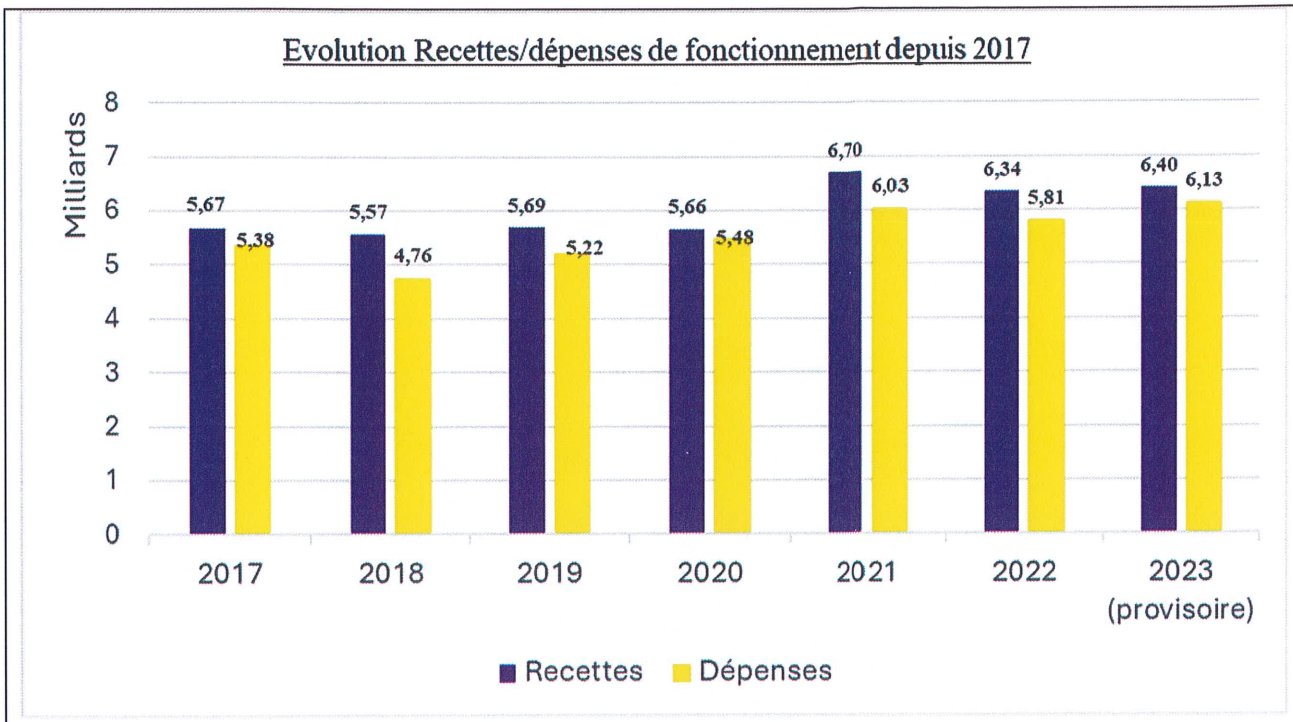

La structure de nos recettes et dépenses de fonctionnement n'a que très peu évolué, à l'image des communes polynésiennes.
Les recettes restent marquées par une prégnance des dotations et impôts et une part du chapitre « produits des services » qui reste
marginale.

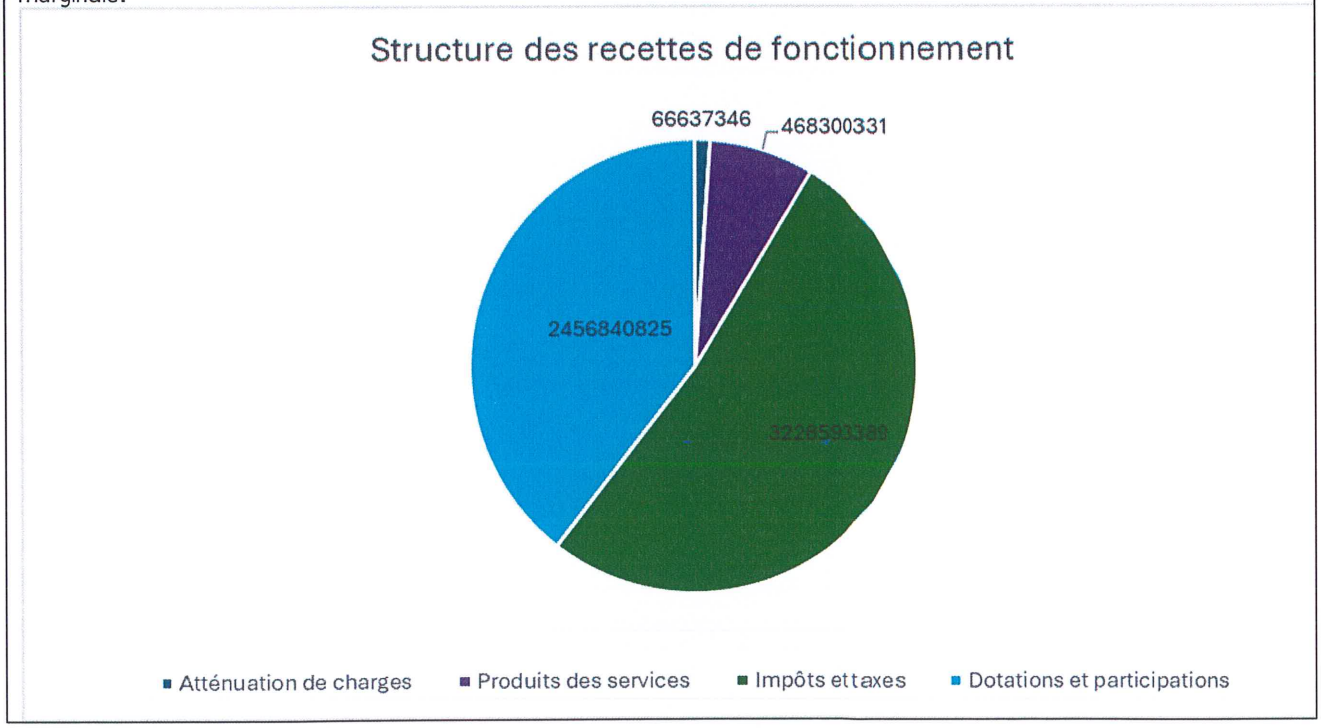

Quant à nos dépenses de fonctionnement, celles-ci sont toujours marquées par le poids des charges de personnel qui représente près de 60 % des dépenses réelles de fonctionnement.

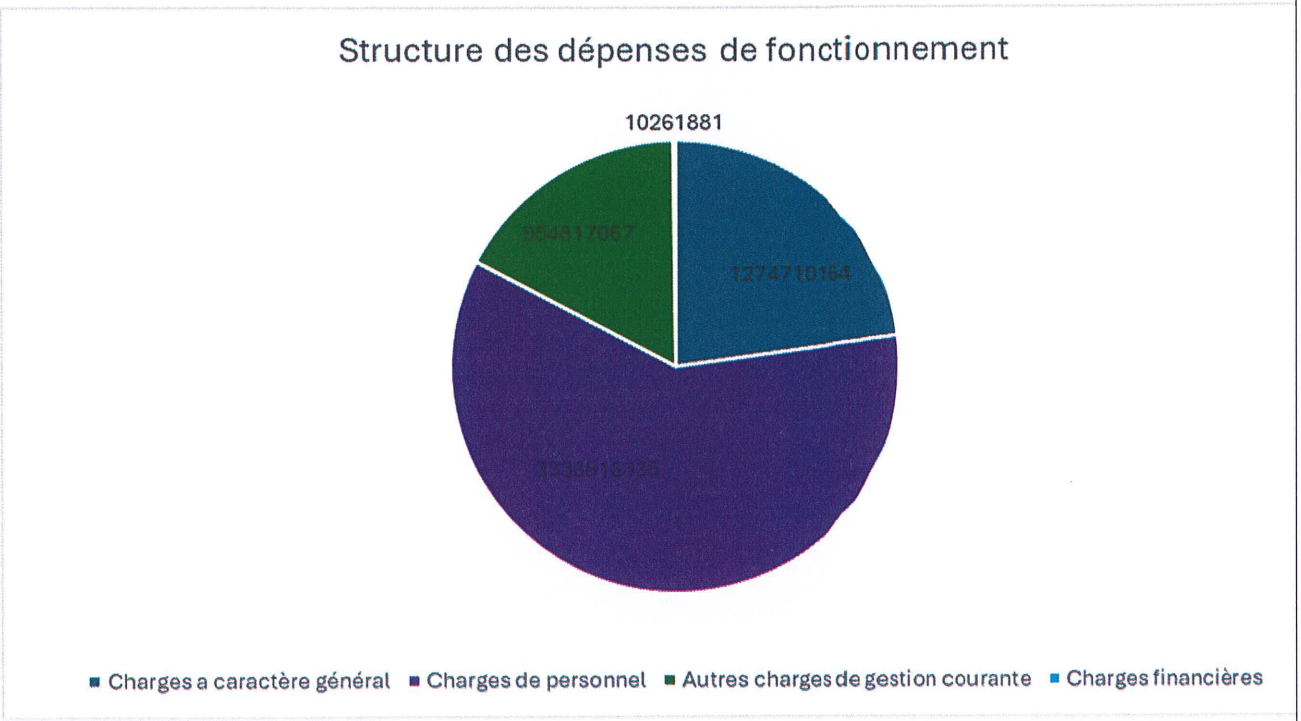

A) La commune de Papeete se préserve toujours de « l'effet ciseaux »

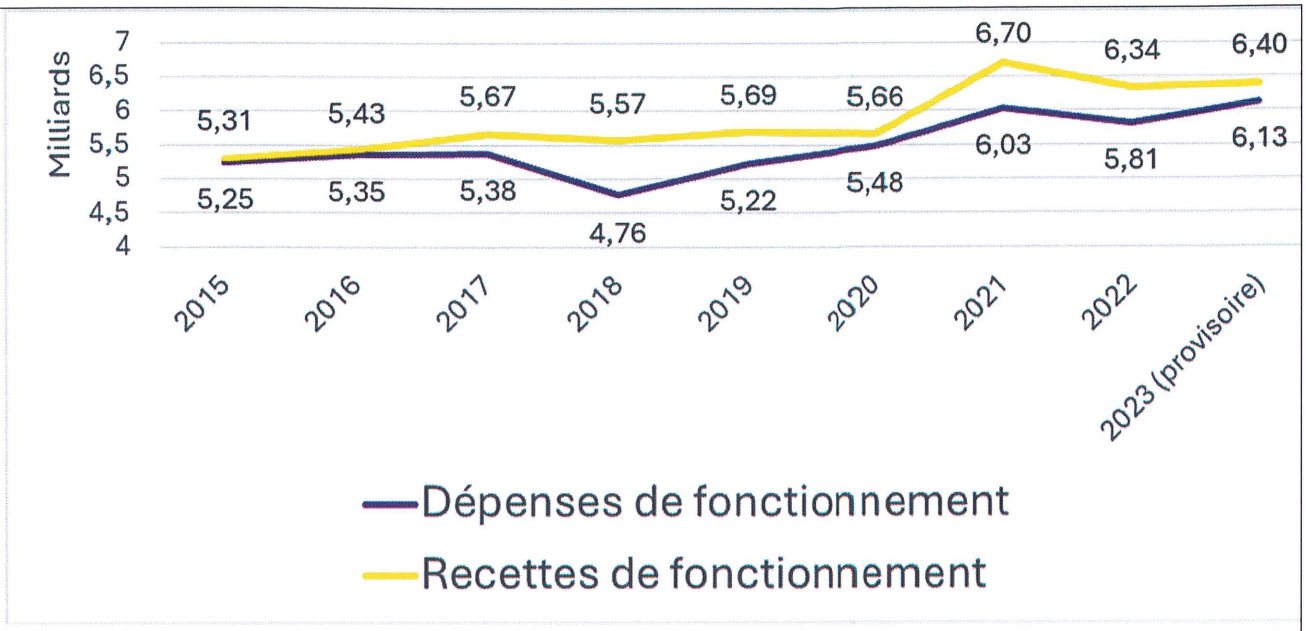

La légère progression de nos recettes, notamment celles des « centimes additionnels » malgré une progression de nos dépenses de fonctionnement nous permet de nous préserver de l'effet ciseaux.
Toutefois, comme l'an dernier nous constatons que l'écart tend à se réduire puisque nous ne dégageons cette année que 271 millions de francs d'épargne brute contre 531 millions en 2022 et 591 millions en 2021.

Compte administratif prévisionnel pour l'année 2023 fonctionnement

Exercices	2019	2020	2021	2022	2023 (provisoire)
Recettes	5 694 087 373	5 661 346 719	6 622 249 044	6 341 879 228	6 439 486 224
Dépenses	5 236 306 714	5 480 478 215	6 030 828 360	5 810 038 929	6 131 207 805
Résultat de l'exercice	457 780 659	180 868 504	591 420 684	531 840 299	308 278 419
Report de résultat des exercices précédents	1 318 725 438	1 357 064 044	1 537 932 548	1 811 615 325	1 908 543 069
Résultats cumulés	1 776 506 097	1 537 932 548	2 129 353 232	2 343 455 624	2 216 821 488

Section d'investissement (hors RAR)

Exercices	2019	2020	2021	2022	2023 (provisoire
Recettes	1 119 894 738	1 329 265 208	932 144 512	1 155 738 017	1 423 355 0
Dépenses	1 246 116 436	982 129 823	998 623 199	1 504 670 675	1 983 820 2
Résultat de l'exercice	-126 221 698	347 135 385	- 66 478 687	- 348 932 658	-560 465 13
Report de résultat des exercices précédents	239 261 522	113 039 824	460 175 209	393 696 522	44 763 86
	112 994 824	460 175 209	393 696 522	44 763 863	-515 401 27

B) Nos réserves de trésorerie

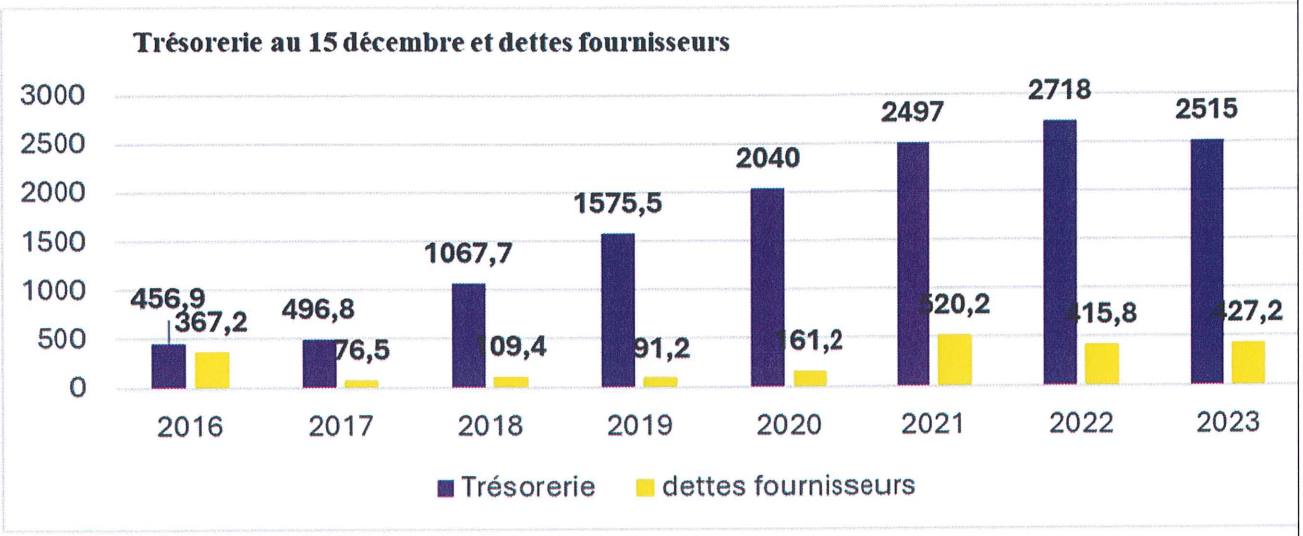

Les réserves en trésorerie au compte de dépôt du trésor, sont en évolution depuis 2016. La commune fait dorénavant face à ses créances auprès des fournisseurs sans aucune difficulté.

C) L'investissement en 2023

En 2023, malgré la tendance inflationniste (notamment sur les matériaux et matières premières) la commune poursuit ses efforts en termes d'équipements structurants. C'est presque 2 milliards de dépenses qui ont été réalisées en 2023 pour un peu moins d'1,4 milliard de recettes.

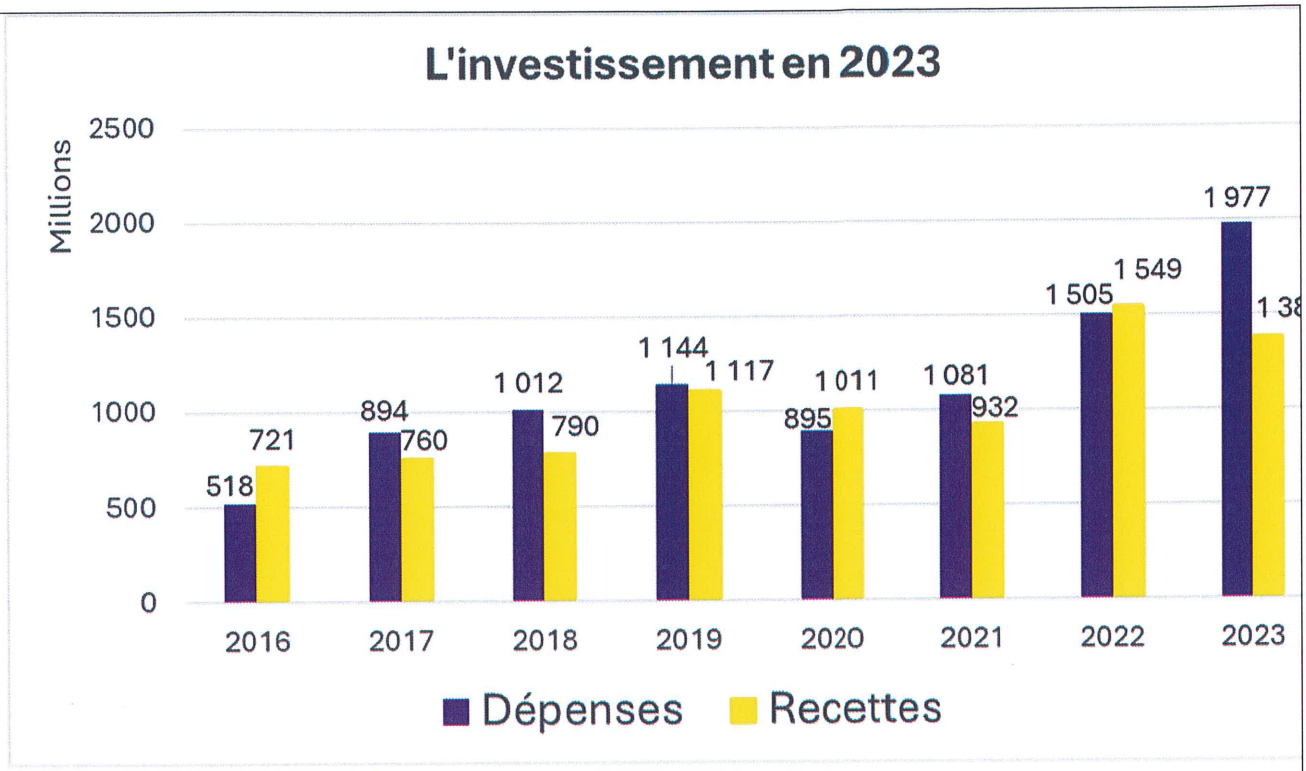

Poursuite de nos grands travaux engagés sur 2023 :

- Désamiantage de l'école Pinai
- Éclairage public centre-ville phase 4
- Acquisition foncière Manuhoe seconde tranche, Gauguin, Quartier Villerme
- Travaux de dépollution et déconstruction terrain du CRSD
- Études carrefour place de l'autonomie et plateau sportif Vaitavatava
- Réseau Eaux pluviales/ Eaux usées Manuhoe
- Réseau Eaux pluviales/ Eaux usées Mamao

Les grandes orientations du budget 2024

Pour mener à bien leurs grands projets, les communes polynésiennes doivent encore compter sur les subventions et dotations de l'Etat et du Pays, dont elles sont fortement dépendantes. Le récent changement de majorité politique à l'assemblée territoriale ne nous permet pas, aujourd'hui, d'avoir une vision à long terme sur la pérennité de nos financements. Aussi, dans ce contexte d'incertitude, il a été demandé aux services et directions de la commune de veiller à maintenir leurs dépenses, notamment en fonctionnement, au même niveau que les années passées en recherchant autant que possible à faire des économies.

Néanmoins nos dépenses de fonctionnement, en 2024, verront une augmentation significative dans deux domaines :

Les « charges de personnel » qui encore cette année vont être impactées par de nouvelles mesures qui vont s'imposer aux communes en 2024 :

- Hausse de +2.55% de la valeur du point d'indice
- Rajout de 3 échelons pour les cadres d'emplois « application » et « exécution »,
- Mise en œuvre de la refonte du régime indemnitaire des agents communaux.

(Détail de ces mesures dans l'annexe 1 « rapport RH).

Les « charges à caractère général » pour la Direction de l'Emploi, de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale »

- Mise en œuvre du Projet Educatif de Territoire

(Détail de ces mesures dans l'annexe 2 « rapport DEJSCS »

En termes d'investissement, 2024 sera encore marquée par la volonté d'accompagner les grands projets structurants du Pays, et des groupements communaux, notamment en termes d'assainissement, de réseaux, et de voirie. Ces grands projets sur le territoire de Papeete concourent de manière essentielle au développement et au rayonnement de la commune.

En effet, il apparaît essentiel que les communes, au travers de leur politique d'investissement, participent aux efforts de relance de l'activité économique.

Poursuite de nos grands projets d'investissement pour 2024 déjà engagés sur 2023

- Désamiantage de l'école Pinai
- Éclairage public centre-ville phase 4
- Acquisition foncière Manuhoe seconde tranche, Gauguin, Quartier Villerme
- Travaux de dépollution et déconstruction terrain du CRSD
- Études carrefour place de l'autonomie et plateau sportif Vaitavatava
- Réseau Eaux pluviales/ Eaux usées Manuhoe
- Réseau Eaux pluviales/ Eaux usées Mamao

Le démarrage de nouveaux projets pour 2024 avec :

- Clôture et portails Hiti Vai nui/Vaitama
- Travaux centre-ville accessibilité Personnes à mobilité réduite
- Travaux de désamiantage de l'Hôtel de ville
- Travaux de vidéo-surveillance cimetière de l'URANIE
- Caméras mobiles pour les dépôts sauvages.
- Equipements son et vidéo pour le marché municipal
- Acquisition foncière aux abords de l'école PINAI en vue de l'élargissement de la voirie
- Construction d'une maison du recueillement et divers travaux au cimetière de l'Uranie
- Travaux de réfection du plateau sportif de TEMAURI Village et réaménagement des points de collecte
- Construction des hangars de la « cellule manifestations publiques » et ceux des « Polyvalents » à TIPAERUI.

Le budget annexe des ordures ménagères

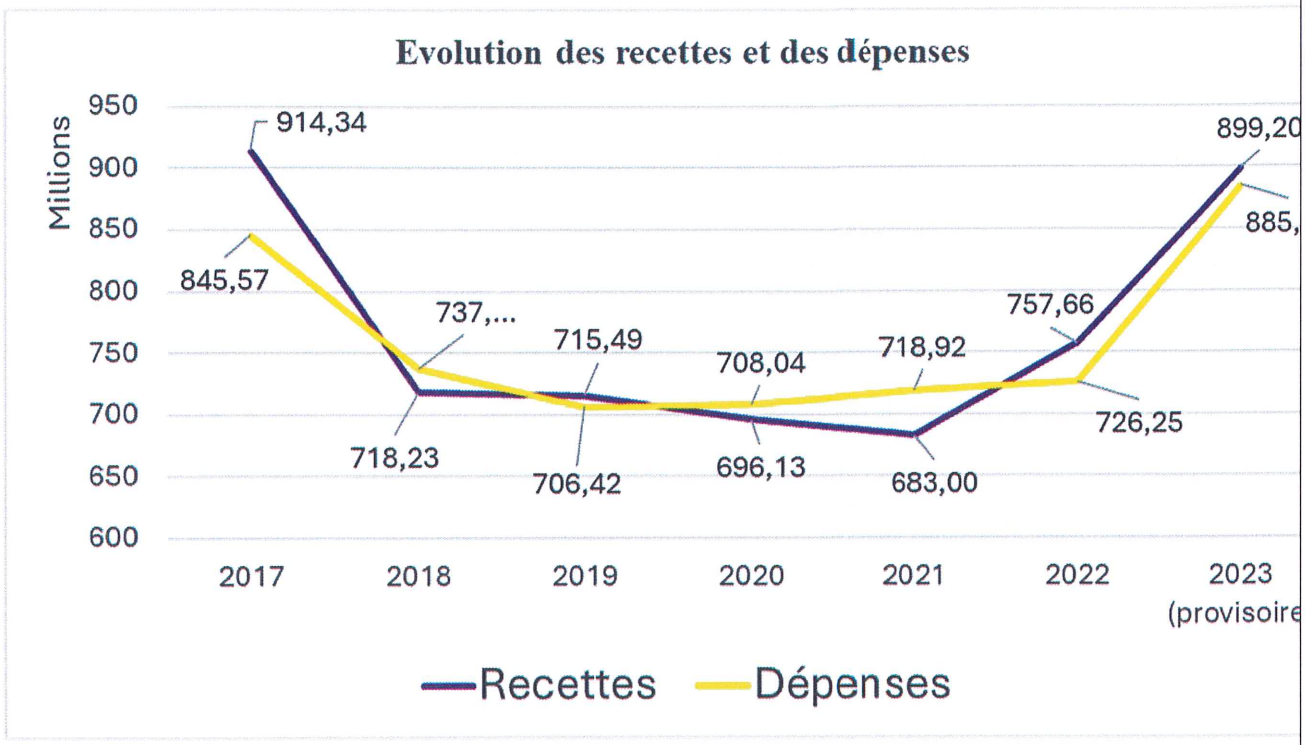

À l'image des communes de Polynésie, le budget principal de Papeete avait diminué sa contribution au budget annexe par le biais des subventions d'équilibre dès 2018, résultat d'une meilleure perception des recettes tarifaires.
La tendance à la hausse des recettes ne s'est pas confirmée en 2021, les redevances liées au service des ordures ménagères ont accusé une baisse importante notamment en lien avec la situation économique dégradée et la grande précarité qui a touché de nombreux ménages en 2020 et 2021, due à la pandémie de la COVID 19.

Le produit de la redevance des ordures ménagères stagne depuis plusieurs années en lien direct avec une politique tarifaire qui n'a pas été revue depuis 2012.
Néanmoins la nouvelle redevance des ordures ménagères qui sera mise en application en 2024 va permettre d'améliorer nos recettes et permettra, à termes, de réduire de manière très importante le montant de la subvention d'équilibre versée chaque année au budget annexe des OM.
En effet, comme chaque année, ce budget s'équilibre uniquement grâce à une «subvention d'équilibre» du budget principal vers le budget annexe. Le montant des redevances étant très loin de couvrir le coût du service.
Il convient ici de rappeler que les articles L2224-1 et L2224-2 du CGCT imposent un strict équilibre budgétaire des SPIC exploités en régie. C'est-à-dire que les budgets doivent être équilibrés à l'aide des seules recettes propres pour les communes de plus de 10 000 habitants.

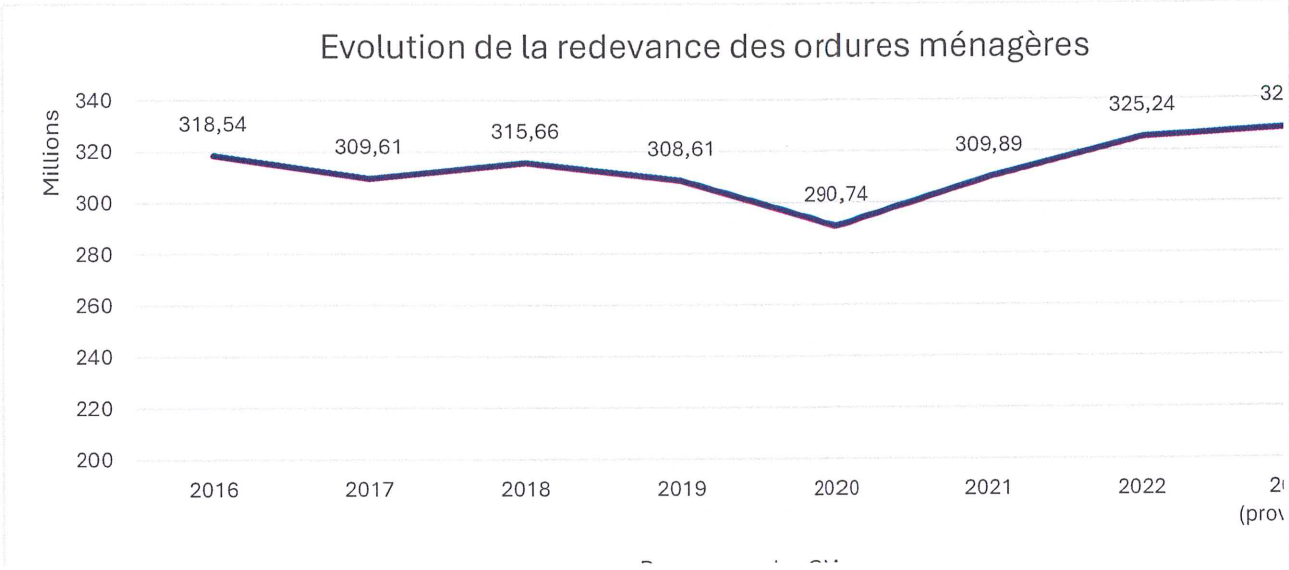

Le réalisé prévisionnel 2023 est de 885 089 459 francs en dépenses et 899 200 837 en recette.

EN CONCLUSION

Le projet de budget 2024 qui sera proposé au vote de l'assemblée délibérante d'ici quelques semaines s'inscrit toujours dans un contexte d'incertitude notamment dans le contexte d'une économie inflationniste.
L'augmentation de nos dépenses est inéluctable, car elle est soumise à des causes exogènes sur lesquelles nous avons peu ou pas prise (réformes en matière de personnel imposées aux communes et leurs établissements, contexte économique inflationniste...).
La commune de Papeete qui bénéficie toujours d'une bonne santé financière, voit depuis 3 années sa capacité d'autofinancement s'amoindrir eu égard à la conjoncture et nous devons rester vigilants.
Les ratios, qui permettent de mesurer la santé financière d'une commune, sont toujours au vert. Pour rappel, ces ratios sont les suivants :

- La **capacité d'autofinancement**, le **ratio de rigidité** et la **capacité de désendettement**

Délibération n° 2024-02	Unanimité

Sur le rapport n° 2024-02 présenté par Sylvana PUHETINI,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, VALIDE le projet d'avenant n°4 du contrat de ville de l'agglomération de Papeete et **AUTORISE** le Maire à le signer.

Le Contrat de ville de l'agglomération de Papeete, à travers le Syndicat mixte en charge de la gestion du Contrat de ville, a pour mission de favoriser le déploiement de la politique de la ville sur l'ensemble des quartiers prioritaires des communes signataires et d'encourager la participation des habitants dans la mise en œuvre des actions, voire dans les programmes de rénovation urbaine – PRU.

Mis en place en 2015, le Contrat de ville 2015-2020 a ainsi permis, la définition d'une nouvelle géographie prioritaire et d'une politique de la ville repensée.

Afin d'engager au niveau national les travaux sur l'évaluation et la réécriture des futurs contrats, un premier avenant de

prolongation a été signé en 2019, portant son échéance au 31 décembre 2022.

L'ensemble des travaux n'ayant pu être réalisés dans les temps impartis, le contrat cadre a été prolongé une nouvelle fois, d'une année supplémentaire en 2022, soit jusqu'au 31 décembre 2023.

Cependant, et pour faire suite aux préconisations formulées par une mission inter inspection menée en 2023, cette échéance vient d'être portée au 31 décembre 2024 pour l'ensemble des territoires d'outre-mer

Cette année de prolongation doit ainsi permettre de :

- Maintenir et de préciser les engagements des signataires jusqu'en 2024 ;
- Poursuivre et de finaliser les travaux de réécriture du Contrat de ville de l'agglomération de Papeete.

L'ensemble des partenaires signataires du Contrat de ville 2015-2020 de l'agglomération de Papeete, sont ainsi invités à officialiser, par voie d'avenant, la prolongation d'une année le contrat conclu en 2015.

Délibération n° 2024-03	Unanimité

Sur le rapport n° 2024-03 présenté par Jules IENFA,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, APPROUVE le dossier technique et le plan de financement de l'opération « Installation d'une centrale photovoltaïque d'une puissance de 50 kwc aux Ateliers municipaux de Tipaerui ».

PRÉVOIT le financement de cette opération dont le coût est estimé à 8.200.000 FCFP TTC comme suit :

- FIP (60 % du montant TTC) : 4.920.000 FCFP
- Fonds propres (40 % du montant TTC) : 3.280.000 FCFP

AUTORISE le Maire à signer la convention de financement y afférente, à lancer les appels d'offres et à signer les marchés à intervenir, ainsi que les avenants éventuels.

La ville de Papeete s'est beaucoup impliquée en matière de développement durable. Elle s'est particulièrement attaquée à la réduction des dépenses énergétiques en diminuant la consommation d'électricité et en développant l'utilisation des énergies renouvelables : nos dépenses énergétiques sont passées de 183 millions de F en 2012 à 139 millions de F en 2019.

Ainsi, en 2012, une première centrale photovoltaïque de 9 kWc a été installée sur la toiture de l'école Mama'o.

En 2014, avec l'aide du Pays, la deuxième centrale photovoltaïque d'une puissance de 31 kWc est installée au-dessus de la piscine municipale de Papeete.

En 2015, une centrale photovoltaïque de 25 kWc est installée sur la toiture de l'école Toata.
De plus, la commune a réceptionné une nouvelle centrale photovoltaïque de 10 kWc à l'école Mama'o.

Avec l'aide du FIP énergie renouvelable, la commune a réceptionné en 2018, les installations de l'école Paofai d'une puissance de 30 kWc et celle de l'école Ui Tama d'une puissance de 25 kWc.

En 2022, deux nouvelles centrales photovoltaïques ont être installées sur les toitures des écoles Heitama et Taimoana.

En 2023, c'est au tour de la Cuisine centrale et du groupe scolaire Hiti Vai Nui / Vaitama.

Pour 2024, la Commune espère réaliser cette nouvelle centrale photovoltaïque aux Ateliers municipaux de Tipaerui.

Délibération n° 2024-04	Unanimité

Sur le rapport n° 2024-04 présenté par Paul MAIOTUI,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, APPROUVE le dossier technique relatif à l'opération « Travaux de mise aux normes des installations électriques de la Mairie de Papeete »;

PRÉVOIT, sous réserve de la décision du Pays, le financement de cette opération dont le coût total est estimé à 115.000.000 FCFP TTC comme suit :

- Subvention du pays (DDC) à hauteur de 60% du montant TTC : 69.000.000 FCFP
- Fonds propres à hauteur de 40% du montant TTC : 46.000.000 FCFP

AUTORISE le Maire à signer la convention de financement afférente, à lancer les appels d'offres et à signer les marchés de travaux à intervenir.

La délibération 2022-67 portant sur les travaux d'encapsulage des matériaux amiantés et la mise aux normes électriques de l'hôtel de ville a été annulée car le dossier n'a pas été retenu au motif que le plan de financement était trop important pour une prise en charge par la DDC. L'opération a donc été scindée.

A la session d'août 2023, la demande de subvention a donc été déposée uniquement pour l'encapsulage des matériaux amiantés pour un montant de 138 MFTTC.

Pour la mise aux normes des installations électriques, la Commune compte déposer le dossier à la session de février 2024.

La mise aux normes des installations électriques est devenue une urgence. En effet, les installations ont plus de 30 ans et sont obsolètes. Elles sont donc plus aux normes et il n'y a plus de pièces de rechange.

Le dossier technique est consultable à la Direction des Services Techniques.

Délibération n° 2024-05	Unanimité

Sur le rapport n° 2024-05 présenté par Patrick BORDET,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, APPROUVE, l'opération de travaux d'aménagement des voies du quartier de MANUHOE à réaliser dans le cadre du Projet de Rénovation Urbaine (PRU) de Papeete, et son plan de financement.

Montant de l'opération : 162 768 327 XFP TTC, frais annexes inclus

Ressources	**Montant HT**	**Répartition en %**	**TVA (13%)**	**TOTAUX TTC**
DDC	57 617 107 XPF 482 831,36 €	40% HT	7 490 224 XPF 62 768,08 €	65 107 331 XPF 545 599,44 €
DETR	57 617 107 XPF 482 831,36 €	40% HT	/	57 617 107 XPF 482 831,36 €
Commune de Papeete	28 808 553 XPF 241 415,68 €	20% HT	11 235 336 XPF 94 152,11 €	40 043 889 XPF 335 567,79 €
TOTAL	**144 042 767 XPF**	/	**18 725 560 XPF**	**162 768 327 XPF**

	1 207 078,40 €		**156 920,19 €**	**1 363 998,59 €**

AUTORISE le Maire à déposer un dossier de demande de concours financier auprès de la Délégation des Communes (DDC) et la DETR et à engager les dépenses nécessaires à la réalisation de cette opération, dans la limite des crédits qui seront inscrits au budget; et à signer tout acte relatif à cette opération.

Dans le cadre du PRU de PAPEETE, il est prévu pour le quartier prioritaire de MANUHOE, un projet de percement de voiries.

Ce percement de deux voies est inscrit au PGA de la Ville, ce qui permettra un désenclavement et une ouverture du quartier vers le front de mer.

La commune a acquis les parcelles nécessaires pour les emprises des voies, les études sont en cours, et ont permis d'établir une estimation des travaux.

La commune souhaiterait solliciter à l'appel à projet pour la réalisation de la voirie :

Travaux d'aménagement des voies du quartier de MANUHOE à réaliser dans le cadre du Projet de Rénovation Urbaine (PRU) de Papeete,

La commune souhaiterait réaliser les travaux d'aménagement des voies du quartier de MANUHOE, à savoir les travaux de :

- Réseaux pour les concessionnaires
- Structure de chaussée et trottoirs
- Signalisation
- Clôtures et murs

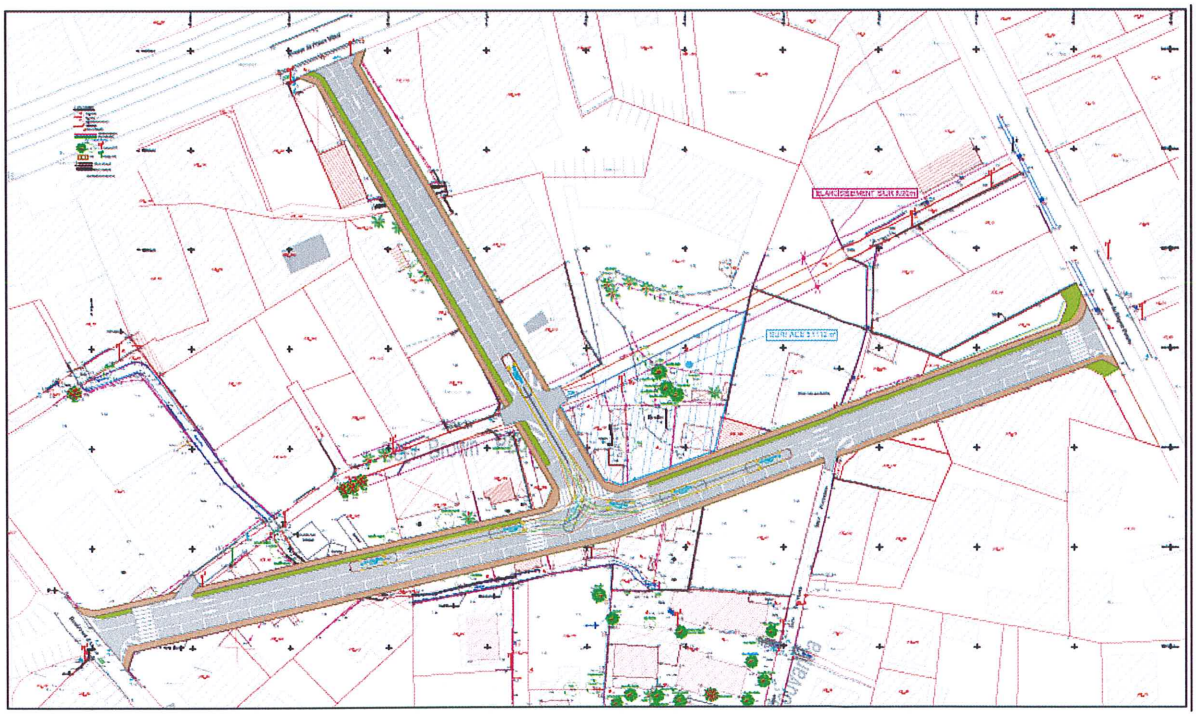

L'estimation des travaux nécessaires au percement des 2 voies s'élève à 162.768.327 XPF TTC.

Il vous est donc décidé de présenter ce projet en cofinancement à 2 appels à projet : la DDC et la DETR.

Délibération n° 2024-06	Unanimité

Sur le rapport n° 2024-06 présenté par Michel BUILLARD,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, PREND ACTE de l'installation de Madame Nélia DARROUZES au sein du conseil municipal en remplacement de Madame Minarii, Chantal GALENON TAUPUA, démissionnaire.

Madame Nélia DARROUZES est positionnée au 35ème rang du tableau du conseil municipal.

ADOPTE le nouveau tableau du conseil municipal.

Le code général des collectivités territoriales impose un ordre de préséance strict au travers du tableau du conseil municipal. Ainsi, après le maire, prennent rang, dans l'ordre du tableau, les adjoints puis les conseillers municipaux.

Par courrier daté du 21 septembre 2023, reçu en mairie le 18 janvier 2024, Madame Minarii, Chantal GALENON TAUPUA, conseillère municipale a fait part de sa décision de démissionner du conseil municipal.

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-4 du CGCT, la démission de Madame GALENON est devenue définitive au 31 janvier 2024, date à laquelle son courrier a été accusé réception.
En application de ces mêmes dispositions, le courrier de Madame GALENON a été transmis au haut-commissaire de la République.

En vertu de l'article L.270 du Code électoral, *« le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit. »*
Aussi revient-il à Madame Nélia DARROUZES, candidate suivante, sur la liste "A Here Ia Papeete", élu aux élections municipales du 28 juin 2020, de succéder à Madame GALENON.

Madame Nélia DARROUZES sera positionnée au 35ème rang du nouveau tableau du conseil municipal.

IV. Questions diverses.

Dans le cadre de la révision du PGA de la commune de Papeete, une présentation concernant l'avancée du diagnostic a eu lieu par la société « VE2A », agence transdisciplinaire dédiée à l'architecture, à l'urbanisme, au paysage et à l'attractivité territoriale.

M. Patrick Bordet annonce que la commune est propriétaire des terrains de Manuhoe concernés par la réalisation du percement de voie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h10.

Le procès-verbal est arrêté à la séance du conseil municipal du 26 mars 2024.

La secrétaire de séance — Le Maire

Isabelle LI SENG — Michel BUILLARD